



Déclaration préalable

Conseil supérieur de l'éducation du 14 septembre 2023

Monsieur le ministre, Monsieur le président, Madame la conseillère sociale,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

Les annonces ministérielles, voire présidentielles, se multiplient depuis cette rentrée scolaire, créant un fort sentiment d'inquiétude et de lassitude au sein de la communauté éducative.

La mesure promise pour cette rentrée - le remplacement systématique des enseignants absents - ne sera pas effective. Contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y a pas, à l'heure actuelle, un enseignant dans chaque classe. Cette situation n'est pas très étonnante puisque les remplacements dépendent à la fois des recrutements et de la volonté des enseignants à intégrer le Pacte. La FCPE déplore une nouvelle fois des annonces non suivies de moyens suffisants et s'oppose fermement à une pseudo-continuité pédagogique qui reposerait sur des séquences organisées par des moyens numériques, sous la surveillance d'assistants d'éducation (qui restent d'ailleurs à recruter), ou faisant appel au CNED.

Les missions du Pacte, qui dépendent de la bonne volonté des enseignants, risquent d'être très inégalement appliquées selon les établissements scolaires. Cette situation accentuera de fait les disparités entre établissements scolaires qui sont déjà très importantes.

Au-delà des remplacements des enseignants, c'est un manque de l'ensemble des personnels (infirmières, psychologues, conseillers d'orientation, AESH, AED...) qui est à déplorer et qui ne permet pas d'assurer le bien-être des élèves, condition nécessaire à la réussite scolaire.

Actant ainsi l'échec de la réforme du baccalauréat en cours depuis 2021, le ministre de l'Education nationale a également annoncé que les épreuves de spécialité auront désormais lieu au mois de juin. La FCPE déplore à nouveau que cette réforme ait été menée depuis l'origine sans réelle concertation avec l'ensemble de la communauté éducative et sans prendre en compte ses alertes sur les effets délétères d'un passage des épreuves de spécialité en mars. Une nouvelle fois, la communauté éducative est obligée de s'adapter en permanence au fil des annonces.

Les parents d'élèves nous alertent également régulièrement sur les disparités de notation d'un établissement à un autre, qui peuvent être parfois importantes, et créent de fait des inégalités dans Parcoursup. Nous demandons que les arbitrages à venir tiennent compte de la nécessité d'aller vers plus d'équité et garantissent le caractère national du baccalauréat ainsi que de la procédure Parcoursup. Nous demandons également que les épreuves de spécialité se tiennent dans un temps distinct des épreuves terminales, à savoir fin mai ou début juin. Nous demandons, de plus, l'instauration d'une note « droit à l'erreur » dans chaque matière évaluée dans le cadre du contrôle continu. Cela contribuera à limiter le stress tout au long de l'année, l'anxiété de passer toutes les épreuves en un temps très court, et d'avoir à gérer les propositions de Parcoursup en parallèle.

Les parents d'élèves, eux, vont bientôt voter pour leurs représentants dans les conseils d'école et les conseils d'administration. Contrairement à la volonté affichée du ministère d'associer les parents d'élèves, nous apprenons que dans une académie du sud-ouest, la case « non » est pré cochée pour demander à recevoir les informations des fédérations de parents d'élèves. De plus, et malgré nos demandes, nous sommes toujours en attente des arrêtés venant préciser les modalités du vote électronique. Nous attendons également une solution technique gratuite fournie par le ministère, sécurisée et respectueuse des données confidentielles. Ce sont plus de six millions de parents qui vont voter prochainement et il est temps de traiter ces élections au même niveau que les autres et mettre en place une grande campagne nationale d'information. Ce sont des conditions pour que le lien entre les parents d'élèves et le système scolaire soit maintenu.

Lors de l'examen de plusieurs textes relatifs à la voie professionnelle, la FCPE réitérera avec force que le bureau des entreprises ne doit pas conduire à réduire la carte des formations accessibles aux élèves. Nous réclamons qu'une offre équilibrée et diversifiée soit maintenue en tous points du territoire afin de répondre aux demandes et besoins des familles. Nous refusons fermement toute fermeture de filières au profit de l'offre privée des CFA.

Enfin et bien évidemment, comment ne pas évoquer la situation dramatique à Mayotte. Depuis le début du mois de septembre, Mayotte fait face à une pénurie d'eau qui touche tous les habitants de l'île et prive régulièrement les enfants d'école. Le droit des enfants à la scolarisation et à la santé n'est ainsi pas respecté. Une telle situation ferait immédiatement scandale en France hexagonale et fait bien peu de bruit lorsqu'il s'agit d'un territoire ultra-marin comme Mayotte. C'est intolérable.

La FCPE s'associe donc au vœu commun qui va être soumis au vote des membres de cette assemblée afin que les élèves de Mayotte retrouvent urgemment des conditions dignes de scolarisation et de vie.

Cette rentrée 2023 nous contraint à répéter que notre école n'a pas besoin d'une multiplication d'annonces et de mesurette. La FCPE souhaite qu'un grand débat ait enfin lieu afin de construire un projet ambitieux de société tourné vers l'école et l'élève. Il est urgent de rétablir le dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative, dont les réseaux prioritaires d'éducation sont partie intégrante.

Qui aura cette idée folle d'enfin réussir à réinventer l'école ?

Je vous remercie de votre attention.